

ON SE DONNE LES MOYENS

Mars 2015

N°3

LES NÉGOCIATIONS DU PERSONNEL PROFESSIONNEL : LENTEMENT MAIS SÛREMENT

Nous maintenons le cap sur le thème d'attraction-rétention pour le personnel professionnel en éducation!

Depuis le début janvier, l'équipe de négociation de la FPPE et les comités patronaux de négociation se sont rencontrés à 13 reprises, soit 7 rencontres à la table francophone et 6 rencontres à la table anglophone.

Jusqu'à maintenant, chaque partie a questionné l'autre sur ses demandes respectives et a répondu aux questions soulevées. La FPPE a eu l'occasion de préciser sa demande d'ajout de ressources professionnelles :

- ⇒ Assurer la pérennité des ajouts de la convention précédente;
- ⇒ Assurer le maintien du niveau de ressources de l'année scolaire 2014-2015 en équivalent temps plein (ETP);
- ⇒ Ajout de 600 postes réguliers à temps complet dans tous les corps d'emplois;
- ⇒ Incluant 120 orthopédagogues professionnels (secteur francophone) au secondaire, en FP et FGA.

Nous avons réitéré le manque de services professionnels dans les commissions scolaires et le fait que les parents doivent de plus en plus se tourner vers le privé pour obtenir des services. Nous avons également rappelé l'engagement du gouvernement de maintenir les services à la population, de même que l'importance de mettre en place des conditions de travail plus attrayantes.

Plusieurs réponses de la partie patronale sont demeurées vagues malgré nos questionnements, celle-ci nous indiquant vouloir chercher des solutions avec nous pour résoudre les problématiques qu'elle a soulevées. Nous avons demandé à la partie patronale de préciser davantage ses demandes. Nous voulons être en mesure de bien saisir la réelle teneur de celles-ci afin de nous permettre de faire les débats appropriés.

Même s'il y a quelques variations dans les demandes entre les tables anglophones et francophones, l'approche patronale est similaire. Le climat aux deux tables est respectueux et courtois.

Les dernières rencontres ont été consacrées à l'établissement d'un plan de travail aux deux tables pour aborder les divers sujets à traiter. Nous avons regroupé les demandes patronales et syndicales dans quatre blocs :

Bloc 1 : régime d'emploi et organisation du travail

Bloc 2 : conditions de travail

Bloc 3 : relations de travail

Bloc 4 : autres sujets

Nous avons commencé la présentation détaillée des demandes avec les argumentaires et les exemples. Nous traiterons environ 2 sujets syndicaux et 2 sujets patronaux par rencontre. Nous avons convenu que le plan de travail serait souple et que rien ne nous empêcherait de passer d'un bloc à l'autre selon les circonstances.

Lors de la rencontre du 10 mars, à la table francophone, nous avons présenté les demandes suivantes : «Clauses relatives à l'exercice de la fonction (1.5) » et «Définition de la tâche professionnelle (1.6) »*. Ces deux demandes, nous vous le rappelons, visent à assurer au personnel professionnel des conditions matérielles et techniques en conformité avec les obligations de leur profession. Nous souhaitons préciser que les outils de travail, informatiques et technologiques doivent être à jour et fonctionner adéquatement et mieux définir les aspects essentiels de la tâche professionnelle qui font partie intégrante de l'horaire de travail : concertation, rédaction, planification, formation, etc.

À cet égard, nous remercions de leur participation les membres des syndicats qui ont choisi l'opération « Portrait de ma tâche » qui a permis de recueillir des centaines de témoignages de professionnelles et professionnels en lien avec leur réalité dans l'exercice de leurs fonctions.

La partie patronale nous a présenté deux demandes à la table francophone : « revoir la durée des surcroûts temporaires de travail (1.1) » ainsi que « Revoir la contrainte de créer des postes réguliers pour le personnel professionnel surnuméraire engagé pour des projets ou mandats (1.2)**.

La partie patronale nous a informés que nous ne devons pas nous attendre à des réponses de leur part à ce stade-ci, qu'elle souhaite d'abord avoir une perspective de

l'ensemble des demandes de part et d'autre avant d'entrer dans la négociation comme telle.

Nous aurons besoin de votre indéfectible mobilisation dans les prochains mois pour transmettre le message clair au gouvernement que nous voulons des conditions de travail à la hauteur de nos compétences pour nous permettre d'offrir le meilleur de nos expertises au service de l'éducation.

Négo Crie et Kativik

Depuis le 30 octobre dernier, trois journées de négociation ont eu lieu entre la FPPE et le CPNCSC, soit les 29 janvier et 26 février et 10 mars 2015.

Ces rencontres ont permis à la FPPE de répondre aux questions patronales concernant notre dépôt et aussi de poser des questions sur le dépôt patronal, remis le 29 janvier dernier. Les réponses au dépôt patronal ont été données le 10 mars dernier et les parties se sont entendues sur le contenu à traiter lors des prochaines rencontres de négociation. Un calendrier de rencontres a été déterminé entre les parties et des dates sont fixées jusqu'à la fin juin 2015.

La situation est différente pour la négociation à Kativik. En effet, la partie patronale n'a toujours pas déposé ses demandes et aucune date n'a été annoncée à cet effet. Cette situation est particulièrement préoccupante puisqu'il s'agit du seul CPN pour lequel le processus de négociation n'est pas amorcé. La FPPE ainsi que la Centrale ont effectué des démarches politiques pour sensibiliser le MELS à cette situation et ainsi mettre de la pression afin de tenter de dénouer l'impasse.

* [Passerelle Négo N°1](#)

** [Passerelle Négo N° 2](#)

L'équipe de négociation de la FPPE

